



Ordre de service d'action

**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche
Service de l'enseignement supérieur, de la recherche
et de l'innovation
sous-direction de la recherche, de l'innovation
et des coopérations internationales
Bureau des relations européennes
et de la coopération internationale
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Note de service
DGER/SDRICI/2018-711
24/09/2018**

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 17/03/2019

Cette instruction abroge :

DGER/SDRICI/2017-817 du 18/10/2017 : promotion du Festival ALIMENTERRE et diffusion du prix ALIMENTERRE dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2017-2018.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 5

Objet : promotion du Festival ALIMENTERRE et diffusion du prix ALIMENTERRE dans l'enseignement agricole pour l'année scolaire 2018-2019.

Destinataires d'exécution

Etablissements publics locaux d'enseignement et de la formation professionnelle agricole
Etablissements d'enseignement supérieur publics et sous contrat
Unions nationales fédératives d'établissements privés

Résumé : cette note de service ouvre la sixième édition du Prix ALIMENTERRE, concours national de films courts réalisés par des collégiens, des lycéens ou des étudiants, autour du thème « les enjeux agricoles et alimentaires et leurs interdépendances entre les différents pays du monde » pour inviter les jeunes à questionner les modes de production et de consommation des produits agricoles, à des fins alimentaires ou pas.

Chaque année, du **15 octobre au 30 novembre**, le Festival de films ALIMENTERRE invite à des débats avec des spécialistes français ou étrangers sur les enjeux agricoles et alimentaires mondiaux, à partir d'une sélection annuelle de sept à huit films documentaires. Ce Festival est coordonné par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) et mis en œuvre par différents acteurs en France : associations, cinémas, collectivités territoriales, etc. Chaque année près de 150 établissements agricoles participent au Festival.

Pendant cette période, les films peuvent être diffusés moyennant des droits négociés à des tarifs préférentiels. Chaque projection est suivie d'un débat ouvert, impliquant la mobilisation d'intervenants et une participation forte du public. Les établissements s'emparent des outils proposés par le réseau ALIMENTERRE (films aux droits négociés, outils pédagogiques, fiches méthodologiques, etc.) pour organiser des événements dans leurs locaux durant le Festival. Dans de nombreux cas, le film projeté fait l'objet d'une préparation pédagogique en amont, ou bien d'une exploitation pédagogique après le Festival, en mobilisant plusieurs professeurs ou activités de l'établissement (cantines, etc.).

La DGER incite l'ensemble des établissements d'enseignement agricole à participer à ce festival en proposant, dans l'établissement et pour un public large, une ou plusieurs projections d'un ou plusieurs films librement choisis parmi ceux proposés, projections suivies de débats faisant intervenir des personnalités extérieures. La participation à ce festival se fait en collaboration avec une association locale, relais de ce festival (la **liste des coordinateurs du réseau ALIMENTERRE est en annexe 4 du règlement du Prix Alimenterre 2019 joint à cette note**) et, pour l'enseignement technique, en coopération avec les DRAAF/ DAAF.

La participation à ce Festival entre pleinement dans la mission de coopération internationale dévolue à l'enseignement agricole par le Code rural et de la pêche maritime. Elle participe à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale des apprenants de l'enseignement agricole.

Pour organiser le Festival ALIMENTERRE, les établissements peuvent consulter l'appel à participation : <http://www.alimenterre.org/organiser-un-evenement>

Par ailleurs, le réseau éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale de l'enseignement agricole (<http://red.educagri.fr/>) participe à la diffusion et au choix des films de ce Festival. Il peut être sollicité par les établissements de l'enseignement agricole pour appuyer leur participation.

Ce Festival se double pour la sixième fois d'un concours, le prix ALIMENTERRE, conçu par le CFSI et la DGER. Depuis 5 ans, le prix proposait à des groupes de lycéens et étudiants de réaliser des courts-métrages sur le thème « Nourrir la planète ». A partir de cette année, le Prix ALIMENTERRE évolue. Il récompense dorénavant les initiatives des établissements et des jeunes réalisées en lien ou en prolongement du Festival ALIMENTERRE autour de cette même thématique : réalisation de vidéos, organisation d'ateliers ou de conférences, animations dans un établissement scolaire ou encore développement de la présence des produits issus de l'agriculture biologique dans les cantines scolaires, création de filières locales, échanges avec des acteurs internationaux, etc.

Les expériences récompensées recevront un prix d'un montant allant jusqu'à 2000 euros permettant de contribuer à la diffusion, reproduction et renforcement de l'action présentée. Toutes les actions proposées dans le cadre de ce concours seront valorisées dans le cadre du centre de ressources alimenterre.org et sur le site de l'enseignement agricole.

La participation au concours est libre et gratuite. Ce concours est ouvert, au-delà des établissements d'enseignement agricole, à tout groupe organisé de jeunes entre 14 et 25 ans qui souhaite y participer.

A travers ce concours, la DGER souhaite valoriser les actions et partenariats internationaux des établissements d'enseignement agricole (notamment les déplacements à l'étranger des apprenants). En effet, lors des stages ou des séjours académiques à l'étranger, les participants au concours pourront en profiter pour apporter un autre regard à travers les séquences filmées. Elle invite les équipes pédagogiques à se servir de ce concours pour valoriser leurs initiatives auprès des apprenants sur les enjeux agricoles et alimentaires et favoriser l'interdisciplinarité.

Le règlement relatif à ce concours est disponible sur le site du CFSI :

<http://www.alimenterre.org/le-prix-alimenterre-concours-des-initiatives-jeunesse>

J'encourage les établissements d'enseignement agricole à participer nombreux au festival et au prix ALIMENTERRE.

Le Directeur général de l'enseignement
et de la recherche

Philippe VINÇON

PRIX ALIMENTERRE

Règlement du Prix ALIMENTERRE 2019, 6^e EDITION



PRIX ALIMENTERRE

CFSI Concours des initiatives jeunesse

6^e ÉDITION
NOUVELLE FORMULE

Le Comité Français pour la Solidarité Internationale, en partenariat avec la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,

VALORISE LES INITIATIVES AUPRÈS DES JEUNES POUR
**UNE AGRICULTURE
ET UNE ALIMENTATION
DURABLES ET SOLIDAIRES !**



Illustration réalisée
par Camille Lévêque,
lauréate du
Prix ALIMENTERRE
2016.

Vous avez entre 14 et 25 ans ?
Vous êtes enseignant ? Votre organisation s'implique auprès des jeunes ?
Vous réalisez des actions en France, en lien ou dans le prolongement
du Festival ALIMENTERRE ?

//////// ENVOYEZ-NOUS VOS INITIATIVES AVANT LE 17 MARS 2019 //////////

Les lauréats recevront une récompense jusqu'à 2 000 €
pour poursuivre ou développer de nouveaux projets.

PARTICIPATION LIBRE ET GRATUITE
Pour en savoir plus : alimenterre.org

CONTEXTE

L'accès à une alimentation en qualité et en quantité suffisante est un enjeu partagé par tous les citoyens du monde. En septembre 2015, les États membres des Nations unies se sont engagés à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » d'ici 2030 (Objectif de développement durable n°2).

Pourtant, plus de 800 millions de personnes dans le monde, soit 1 personne sur 9, principalement des ruraux, souffrent de la faim. Il s'agit pour moitié de paysannes et de paysans. La majorité vit en Asie, tandis qu'en Afrique, 1 personne sur 5 est sous-alimentée. L'augmentation des taux de surpoids et d'obésité s'ajoute à ces inquiétudes¹. En Europe, la faim et la malnutrition se développent également.

Le système alimentaire actuel ne répond pas aux défis économiques, sociaux et environnementaux. L'agriculture fait figure d'accusée quand on parle climat. Elle est directement et indirectement responsable du quart des émissions globales de gaz à effet de serre. Mais elle est également une victime, quand frappent sécheresses et inondations affectant en premier lieu les pays du Sud. Si rien n'est fait, le nombre de personnes souffrant de la faim pourrait doubler d'ici à 2050². En plus de la dégradation des ressources naturelles, la maltraitance animale est pointée du doigt. Le gaspillage alimentaire représente 30 % de la production mondiale.

Dans les pays du Nord, le système alimentaire mondialisé domine et n'est pas sans impact sur les pays du Sud. Fondées sur un modèle néolibéral, les politiques agricoles et commerciales et la financiarisation de l'alimentation renforcent la concentration du secteur agricole et alimentaire. Dans les pays du Sud, l'agriculture familiale de proximité continue majoritairement de nourrir la population. Elle est pourtant menacée en raison de la vision d'un grand nombre de responsables politiques et la pression de multinationales qui la considèrent comme une survivance du passé et soutiennent un modèle agricole de type industriel, principalement destiné à l'exportation, au détriment de la sécurité alimentaire des populations.

Malgré ces constats, des initiatives germent à travers le monde pour mettre en place des systèmes alimentaires durables et solidaires et promouvoir des politiques en faveur de la souveraineté alimentaire. L'agroécologie, le consommer local, la possibilité pour une population de choisir la nourriture qu'elle souhaite consommer sont autant de pistes applicables sur tous les territoires. L'alimentation doit cesser d'être considérée comme une marchandise comme une autre car elle est nécessaire à la vie et que sa production est soumise aux aléas climatiques.

Pour contribuer à un système alimentaire durable et solidaire, le consommateur a un rôle à jouer. Informé des enjeux économiques, sociaux, environnementaux en France et dans le monde, il peut faire évoluer ses choix de consommation et agir en tant que citoyen, en contribuant à la co-construction de politiques de long terme aux niveaux local, national, et mondial, avec les différents acteurs liés à l'alimentation.

Dans un contexte de crise économique et sociale et face à une tendance au repli identitaire marquée par une montée du racisme et de la xénophobie, la réponse à ces enjeux ne se joue pas uniquement au niveau local. Une plus grande solidarité entre les peuples est nécessaire pour permettre l'accès de tous à une alimentation de qualité.

¹ FAO, FIDA, OMS, PAM et UNICEF. 2017. « L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2017. Renforcer la résilience pour favoriser la paix et la sécurité alimentaire ». Rome, FAO.

² GIEC

Historique

Pour aborder les enjeux agricoles et alimentaires auprès du grand public et des jeunes et susciter chez eux l'envie d'agir en faveur du droit à l'alimentation, le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) cordonne depuis 2007 le Festival **ALIMENTERRE** du 15 octobre au 30 novembre. Des milliers d'évènements de sensibilisation sont mis en œuvre dans le cadre du Festival **ALIMENTERRE** mais également le reste de l'année. Pour cela, le CFSI met à disposition des outils pédagogiques et anime le réseau **ALIMENTERRE**. Les coordinateurs territoriaux **ALIMENTERRE** qui le constituent, accompagnent les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs actions. Chaque année, ce sont plus 1 000 acteurs mobilisés et près de 65 000 citoyens sensibilisés, dont 58 % des jeunes. L'enseignement agricole est partenaire de l'évènement : 150 lycées s'impliquent annuellement.

En 2012, le prix **ALIMENTERRE** a été conçu par le CFSI, en partenariat avec la Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, afin d'offrir un outil de mobilisation et de sensibilisation du public jeune (14-25 ans) sur les enjeux agricoles et alimentaires. Ce partenariat permettait à la fois de diffuser le prix dans tous les établissements de l'enseignement agricole en France et de donner un écho au sujet et aux lauréats auprès d'un large public. Les participants étaient invités à réaliser un film court sur les thématiques de l'alimentation et de l'agriculture durable.

Cette année, le Prix **ALIMENTERRE** évolue. Dans un objectif de capitalisation des pratiques, le CFSI en partenariat avec la DGER souhaite récompenser et valoriser les initiatives novatrices et / ou mobilisatrices auprès des jeunes mises en œuvre par les établissements scolaires, les associations ou les jeunes eux-mêmes en lien ou en prolongement du Festival **ALIMENTERRE** 2018.

Objectifs

L'objectif de ce prix est de récompenser et valoriser les initiatives novatrices, mobilisatrices, ou originales. Les participants pourront présenter leurs actions ayant pour but la sensibilisation des jeunes (14-25 ans) aux enjeux agricoles et alimentaires et à leur interdépendance entre les pays (lien local et global) et contribuant à leur engagement en faveur d'une agriculture et une alimentation durable et solidaire. Ces actions, en cours ou terminées, devront avoir été mises en œuvre entre 2018 et 2019.

Qui peut participer ?

La participation est ouverte aux candidats habitant en France :

- Etablissement d'enseignement secondaire et supérieur.
- Groupe de jeunes, entre 14 et 25 ans
- Association étudiante
- Association travaillant avec les jeunes.

Les candidatures présentées par des jeunes devront être obligatoirement portées par une structure ayant une personnalité juridique.

La participation au prix est libre et gratuite.

Critères d'éligibilité

Type d'actions : actions novatrices et/ou mobilisatrices, ou impulsant des changements durables au niveau des jeunes, l'établissement, des associations, des partenaires et du territoire. Exemples d'actions : réalisation de vidéo, organisation de conférences, accueil d'une exposition, animation dans un établissement, passage de la cantine en bio, réalisation d'ateliers pour les déchets, de parcelles bio ou maraichage, création de filières locales, échanges avec des acteurs internationaux, etc. Les actions devront être réalisées en lien ou en prolongement du Festival **ALIMENTERRE** 2018 (organisation d'un évènement durant le Festival).

Thèmes : les enjeux agricoles et alimentaires (économiques, sociaux et environnementaux) et leur interdépendance entre les différents pays du monde (lien local et global).

Des ressources pédagogiques sur les thématiques abordées par ALIMENTERRE sont disponibles sur notre site web : www.alimenterre.org

Participants : les jeunes (14-25 ans)

Acteurs impliqués : groupe de jeunes, association étudiante, association de jeunesse, établissement d'enseignement secondaire et supérieur, collectivités territoriales, acteurs du monde agricole et alimentaire, etc.

Dates de l'action : 2018-2019. L'essentiel des activités devra déjà avoir été mis en œuvre au moment de la présentation de l'action en mars 2019.

Support de présentation de l'action : Les candidats devront présenter une fiche de présentation de l'action (fiche expérience en annexe) accompagnée de supports éventuels (photos, vidéos, autre).

Nous recommandons fortement aux candidats de prendre contact avec le coordinateur ALIMENTERRE³ sur son territoire avant de présenter leur initiative.

Déroulement

10 septembre 2018 : lancement du Prix ALIMENTERRE, concours des initiatives jeunesse

17 mars 2019 (avant minuit) : date limite de dépôt des candidatures (voir le chapitre « Modalités pratiques » ci-dessous)

19 avril 2019 : annonce des lauréats.

16 mai : remise des prix au ministère de l'agriculture.

Juin 2019 : valorisation des initiatives présentées sur les sites alimenterre.org et de l'enseignement agricole.

Février-Mars 2020 : Présentation des initiatives lauréates au salon international de l'agriculture (SIA).

Prix

Financement de projet dans un but de valorisation, extension, reproduction de l'action :

1er Prix : 2 000 EUR

2ème Prix : 1 000 EUR

3ème Prix : 500 EUR

Présentation des initiatives lauréates au SIA sur le stand du Ministère de l'agriculture

Valorisation des fiches de présentation d'expérience sur les sites alimenterre.org et de l'enseignement agricole.

Modalités pratiques

Tout groupe participant devra faire parvenir sa candidature avant le 17 mars 2019 minuit (cachet de la Poste ou date du message électronique faisant foi). Cet envoi contiendra :

- l'annexe 1,2 dûment remplie
- la fiche expérience (annexe 3)
- Autre support éventuel (vidéo, photo, articles, etc.)

Adresse postale du CFSI pour l'envoi en clé USB / CD

CFSI

Prix ALIMENT**TERRE**

32 rue Le Peletier, 75009 PARIS

Adresse électronique du CFSI pour l'envoi direct ou par « wetransfer »

Indiquer dans le titre « Prix ALIMENT**TERRE** »

alimenterre@cfsi.asso.fr

Jury

Le jury sera composé au moins de 9 personnes :

- des représentants du CFSI (salarié et / ou membre) ;
- des représentants de l'enseignement agricole français / DGER ;
- des membres du réseau ALIMENT**TERRE** ;
- le lauréat du Prix ALIMENT**TERRE** 2018 (ou le représentant du groupe) ;
- des professionnels de l'agriculture et de l'alimentation.

Chaque membre du jury s'engage à n'avoir aucun lien personnel ou d'encadrement avec l'un des groupes présentant l'initiative.

Critères

Le jury sélectionnera les initiatives lauréates répondant à un ou plusieurs de ces critères :

- Pertinence et variété des actions menées.
- Nombre de jeunes impliqués.
- Partenariats développés sur le territoire dans le cadre de l'action (ex. différents centres d'un lycée, acteurs économiques et culturels sur le territoire, etc.)
- Caractère innovant ou original.
- Intégration des thématiques ALIMENT**TERRE**.
- Prise en compte des enjeux internationaux.
- Type d'implication des jeunes dans l'action.
- Effets produits au niveau des jeunes, des acteurs porteurs, des partenaires ou du territoire.
- Qualité des supports de valorisation (fiche de présentation de l'expérience, autres supports).
- Utilisation proposée des ressources allouées par le Prix (si lauréat).
- Approche pluridisciplinaire / inscription dans le projet de l'établissement scolaire.

Droits de diffusion

Le CFSI représenté par sa direction, conjointement avec la Direction Générale de l'Enseignement et la Recherche du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sont seules habilitées à régler les points non prévus au règlement et à accorder des dérogations. En cas de litige, ces personnes morales se réservent tous les droits d'arbitrage.

LES ORGANISATEURS DU CONCOURS

Le CFSI



Acteur historique du mouvement associatif de solidarité internationale en France, le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) a été créé en 1960 sous le nom de Comité français contre la faim. Il répondait alors à l'appel de la FAO pour une lutte mondiale contre la faim et a soutenu les initiatives de nombreuses ONG françaises dans ce domaine. Au milieu des années 90, il actualise sa mission et change de nom. Aujourd'hui, le CFSI, association reconnue d'utilité publique, rassemble 24 membres (associations, syndicats, collectivités territoriales). Pour Stéphane Hessel, président d'honneur du CFSI jusqu'en 2013, une vision et une ambition fondent cette solidarité : promouvoir et faire respecter les droits humains partout dans le monde. Parmi ses différents programmes, le CFSI coordonne **ALIMENTERRE**.
www.cfsi.asso.fr // www.alimenterre.org

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche

La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation exerce la tutelle des établissements publics et privés d'enseignement technique et de formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires, et des établissements d'enseignement supérieur agronomique, vétérinaire et paysager.



La coopération internationale est l'une des cinq missions assignées par le Code Rural à l'enseignement agricole (les quatre autres étant la formation initiale, la formation continue, l'insertion et le développement des territoires) et les actions d'éducation au développement et à la citoyenneté mondiale contribuent pleinement à la mise en œuvre de cette mission. En ce sens, la DGER soutient chaque année les actions menées dans le cadre du Festival et du Prix **ALIMENTERRE** et encourage les établissements à y prendre une part active. <http://agriculture.gouv.fr>

Le Réseau Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale



Le RED (Réseau Éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) est un réseau de l'enseignement agricole, né en 1998, dédié à l'éducation à la citoyenneté et la solidarité internationale (ECSI). Il dépend du BRECI (Bureau des Relations Européennes et de la Coopération Internationale) du Ministère de l'Agriculture. En relation étroite avec les autres [réseaux géographiques](#) et les [chargés régionaux de coopération internationale du ministère](#), le RED forme et accompagne les acteurs de l'enseignement agricole dans leur projets de mobilité internationale (préparation au départ et valorisation au retour), d'accueil de partenaires étrangers, d'animations et activités sur les thèmes de l'alimentation durable, des inégalités, de l'interculturel... Ce réseau est né en 1998 du besoin des enseignants de créer et d'utiliser des outils leurs permettant d'intégrer l'ECSI dans leurs pratiques pédagogiques. Le réseau s'adresse aux équipes pédagogiques de l'enseignement agricole pour : favoriser les échanges d'expériences, améliorer la connaissance des outils pédagogiques, valoriser les actions et projets des établissements. <https://red.educagri.fr/>

AVEC LE SOUTIEN DE :



ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DE L'ACTION

Tous les champs sont obligatoires

TITRE DE L'ACTION :

Représentant du groupe, de l'établissement ou de l'association :

Nom, prénom :

.....

Organisation :

.....

Adresse e-mail :

.....

Téléphone :

.....

Jeunes qui ont porté l'action:

Nom	Prénom	Date de naissance	Classe ⁴	Etablissement ⁵

Si vous avez besoin de plus d'espace, merci de reproduire et compléter le tableau en page suivante

Si nécessaire, enseignants-référents ou adultes encadrants⁶ :

Nom	Prénom	Fonction	Etablissement

Si vous êtes lauréat, comment comptez-vous utiliser le prix en prolongement de l'action réalisée ?

.....

.....

.....

.....

.....

⁴ Si dans un cadre scolaire
⁵ idem
⁶ idem

Dans le cadre de la nouvelle réglementation européenne pour l'utilisation de vos données personnelles entrée en vigueur le 25 mai 2018, le CFSI met tout en place pour le respect de votre vie privée. Les informations que vous nous donnez sont strictement réservées à l'usage du CFSI et de la DGER dans le cadre du Prix ALIMENT**TERRE**, pour pouvoir identifier les gagnants et attribuer la récompense. Sachez cependant que si vous êtes lauréat du Prix, vos noms et prénoms pourront être rendus publics (site internet, communiqué de presse...).

Vos données ne seront ni vendues, ni échangées. Elles seront détruites dans un délai de 2 ans. Vous pouvez à tout moment y avoir accès et en modifier la modification ou la suppression en écrivant un mail à info@cfsi.asso.fr.

[Pour en savoir plus sur notre politique de confidentialité.](#)

ANNEXE 2 : AUTORISATION DE DIFFUSION DE L'IMAGE

D'une manière générale, la reproduction et la diffusion de l'image ou la vidéo d'une personne doivent respecter les principes issus du droit à l'image et du droit à la vie privée.

Rappel : Les principes issus du droit à l'image

Le droit à l'image permet à toute personne de s'opposer - quelle que soit la nature du support utilisé - à la reproduction et à la diffusion, sans son autorisation expresse, de son image. L'autorisation de la captation ou de la diffusion de l'image d'une personne doit être expresse et suffisamment précise quant aux modalités de l'utilisation de l'image (pour quelle finalité l'autorisation a-t-elle été donnée, quelle sera la durée de l'utilisation de cette image ?).

Dans le cas d'images prises dans les lieux publics, seule l'autorisation des personnes qui sont isolées et reconnaissables est nécessaire. La diffusion, à partir d'un site web, de l'image ou de la vidéo d'une personne doit respecter ces principes. Le non-respect de cette obligation est sanctionné par l'article 226-1 du code pénal qui prévoit un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende. Pour autant, lorsque la capture de l'image d'une personne a été accomplie au vu et au su de l'intéressée sans qu'elle s'y soit opposée alors qu'elle était en mesure de le faire, le consentement de celle-ci est présumé.

Source : CNIL

<http://www.cnil.fr/documentation/fiches-pratiques/fiche/article/lutilisation-de-limage-des-personnes/>

"Les participants font leur affaire du droit à l'image de chaque personne filmée ou photographiée. Ils s'engagent à obtenir et à conserver les autorisations nécessaires que le jury pourra demander si besoin." *Extrait du règlement du Prix ALIMENTERRE 2019*

Merci de faire compléter cette annexe à tous les participants.

Je soussigné(e).....

Né(e) le⁷.....

Demeurant.....

Autoriseà me
filmer ou à me photographier dans le cadre du Prix ALIMENTERRE – 6^e édition.

J'accepte que mon image soit diffusée gratuitement sur les sites internet et chaînes Internet du CFSI et de la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (organismes du concours).

Le CFSI et la Direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation s'engagent à ne pas utiliser les films éventuels à des fins commerciales.

A, le

Nom, prénom

(Signature précédée de la mention Lu et Approuvé)

⁷ Si les prises de vues concernent une personne mineure, l'autorisation doit être signée par les parents ou le responsable légal.



PRIX
ALIMENTERRE

FICHE DE PRESENTATION D'EXPERIENCE⁸

⁸ Cette fiche a vocation à être diffusée et valorisée sur le site internet alimenterre.org et sur le site de l'enseignement agricole.

Titre du *projet* (1 ligne)

Résumé (5 lignes)

Présentez notamment en quoi votre expérience présente un intérêt particulier pour prolonger les thématiques abordées par ALIMENTERRE.

Site internet ou page facebook du projet

Porteur(s) du projet

Lieu(x) de l'action

Contact

Le projet (10 lignes max.)

Dans quel cadre a eu lieu cette action ?

Objectifs de l'action

Date

Acteurs impliqués et moyens mobilisés (10 lignes max.)

Partenaires techniques et financiers

Budget

Postes de dépenses	Montant (EUR)

Autres moyens mobilisés

La démarche mise en œuvre (15 lignes max.)

Activités mises en œuvre et prévues en amont, pendant et après l'action

Calendrier des activités / planning

Précisez le lien avec le festival ALIMENTERRE⁹.

Les résultats et effets quantitatifs et qualitatifs (10 lignes max.)

Résultats : productions, réalisations, etc.

Effets sur les publics, les acteurs et le territoire

Les freins et les leviers (10 lignes max.)

Quels sont les leviers qui vous ont permis de mener au bout cette action ?

Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées ?

Principaux conseils que vous donneriez à qui voudrait s'inspirer de cette expérience (10 lignes max.)

Liens des supports illustrant le projet

ANNEXE 4 : REPERTOIRE DU RESEAU ALIMENTERRE

Vous souhaitez un accompagnement dans l'organisation de votre action et candidater au Prix ALIMENTERRE ? Vous pouvez prendre contact avec les coordinateurs ALIMENTERRE sur les territoires :



Alsace-Lorraine
Gescod
Nancy
audrey.vicenzi@gescod.org

Champagne – Ardenne
Accir
Châlons-en-Champagne
accir@orange.fr



RADSI Nouvelle-Aquitaine
Bordeaux
campagnescitoyennes@radsil.org

Maison des Droits de l'Homme
Limoges
mdh.limoges@free.fr



Ain
ADM Bourg-en-Bresse
adm.bourg@gmail.com

Auvergne – Haute Loire
Anis Etoilé
Lempdes
celine.porcheron.ab@gmail.com

Drôme Ardèche
Le Grain Drôme Ardèche
legraindromeardèche@yahoo.fr

Savoie
Pays de Savoie Solidaire Chambéry
veronique.dasilva@paysdesavoiesolidaires.org



Côtes d'Armor
Resia
Saint Briec
resia@ritimo.org

Finistère
Cicodes
Quimper
cicodes@ritimo.org

Morbihan
Crisla
Lorient
crisla.lorient@ritimo.org



Bourgogne Franche-Comté
ReCiDev, Besançon
contact@recidev.org



Centraider
Vendôme
contact@centraider.org



Seine-Saint-Denis
Via le Monde
sivincen@seinesaintdenis.fr

**Autres départements d'IDF
jeune public et étudiants**
Starting-Block, Pantin
coordo@starting-block.org

**Autres départements d'IdF
Grand public**
CFSI
infocdr@cfsi.asso.fr



Languedoc Roussillon
Lafi-Bala
Castelnau-le-nez
lafibala@lafibala.org

Midi-Pyrénées
Crosi-Occitanie
Toulouse
charge.mission.1@crosi.org



Hauts de France
Cap Solidarités, Lille
capsolidarites@capsolidarites.asso.fr



Normandie
Horizons Solidaires, Caen
contact@horizons-solidaires.org



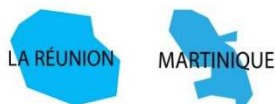
Pays de la Loire
Guinée 44
Nantes
aurelie.cauwelier@guinee44.org



Alpes de Haute Provence
Collectif ALIMENTERRE
Digne
isabelle.teruel@yahoo.fr

Hautes Alpes
E'changeons le monde
Gap
education.elm@free.fr

Var
RTM
Draguignan
rtn@ritimo.org



La Réunion
Terra habilis O.I., Saint Pierre
terra.habilis.oi@gmail.com

Martinique
Collectif ALIMENTERRE
collectifalimenterremartinique@gmail.com

Pour les territoires sans coordination, vous pouvez contacter le CFSI : alimenterre@cfsi.asso.fr ou le réseau d'éducation à la citoyenneté à la solidarité internationale de l'enseignement agricole : Danuta.Rzewuski@educagri.fr ; vincent.rousval@educagri.fr